

AMAP à Cheval

Bruyères-le-Châtel

Contrat TOFU

Novembre 2025 à septembre 2026

Partenariat avec :

Quinton Eloïse, Agricultrice & Productrice

Ferme les Petits Evaury's

<https://fermelespetitsevaury's.com/>

13 rue Michel Charlier

78660 Allainville

✉ contact@fermelespetitsevaury's.com

Coordinateur du contrat :

Arnaud Bertine

AMAP A CHEVAL – Mairie, 2 rue des Vignes

91680 Bruyères-le-Châtel

✉ amapacheval@gmail.com

Contrat à remplir, à signer et à transmettre au plus tard le **jeudi 20 novembre 2025** lors d'une distribution le jeudi soir entre 19h45 et 20h30 (local en face de la mairie), à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie sous enveloppe marquée AMAP ou par mail.

Il devra être accompagné du chèque de règlement à l'ordre de « **SCEA Les Petits Evaury's** ». Il est possible de régler en un ou plusieurs chèques.

Ce contrat instaure un partenariat avec la **Ferme Les Petits Evaury's**, producteur de tofu, à Allainville. La ferme est certifiée AB depuis 2018. En souscrivant ce contrat, les adhérents-amapiens préachètent une part de la production de l'exploitation. Ils prennent leur part de risque et consomment des produits dont ils connaissent la provenance et les méthodes de production.

Ce contrat est organisé par l'association **AMAP à Cheval** (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne), et, à ce titre est régi par les statuts de l'association et son règlement intérieur.

Produits proposés : Tofu ferme nature et aromatisé, tofu soyeux et boisson au soja.

Calcul des prix : Dans le principe, le producteur cherche à bâtir un prix juste qui lui assure une rémunération équitable.

Visite à la ferme : Le producteur organisera une visite par an de son exploitation pour les amapiens.

Les principaux engagements de l'AMAP : Contrat direct producteur et consom'acteurs, en préachat : pas de gaspillage, pas d'intermédiaire : les bénévoles se chargent des commandes et des distributions - Engagement réciproque : partage des risques, prix transparents et équitables - Échanges et vie locale entre consom'acteurs et producteurs : les champs sont notre paysage partagé, où la culture est respectueuse de l'environnement, selon la charte de l'agriculture biologique et paysanne.

Participation aux distributions :

Les adhérents s'engagent également à participer au moins à une distribution dans l'année.

Les distributions sont organisées par l'association et auront lieu une fois par mois le jeudi à Bruyères-le-Châtel, entre 19h45 et 20h30.

Le contrat est prévu pour un total de 9 distributions. L'adhérent doit venir retirer sa commande au local de l'AMAP le jour et à l'heure prévue de la distribution, ou se faire remplacer. Aucun remboursement ne sera effectué par le producteur.

Les contenants en verre (bocaux et bouteilles) sont réemployables, pensez à les rapporter propres.

Détail de ma commande : Indiquer dans chaque case le nombre d'unités par distribution et par variété.

	Tofu soyeux	Boisson au soja	Tofu nature	Tofu au thym	Tofu au piment doux et à l'ail	Tofu fumé au bois de hêtre	Tofu au gingembre frais mariné au curcuma	
Conditionnement	Bocal 200g	Bouteille 1 L	Sous vide min 200g	Sous vide min 200g	Sous vide min 200g	Sous vide min 200g	Sous vide min 200g	
Tarif	3,50 €	3,00 €	2,80 €	3,50 €	3,50 €	3,60 €	3,70 €	Sous-total par distribution
27 novembre 2025								
18 décembre 2025								
22 janvier 2026								
19 février 2026								
19 mars 2026								
23 avril 2026								
21 mai 2026								
25 juin 2026								
17 septembre 2026								
Total année								

Contrat :

Je, soussigné(e) : Nom, prénom :

Adresse :

Tél : Courriel :

souscris un contrat tofu avec Eloïse QUINTON, ferme Les Petits Evaurys, pour l'année 2025-2026.

Je règle en 1, 2 ou 3 chèques à l'ordre de SCEA Les petits Evaurys.

Nom de ma banque :

n° du/des chèque(s) : 1er 2ème 3ème.....

Fait le Signature adhérent

Signature productrice